

Sanofi finalise l'acquisition de Provention Bio, Inc.

Paris, le 27 avril 2023. Sanofi annonce aujourd'hui la finalisation de son acquisition de Provention Bio, Inc. Cette opération ajoute TZIELD (teplizumab-mzwv) au portefeuille de produits stratégiques en Médecine Générale de Sanofi, en plus de conforter sa transformation stratégique au profit de produits présentant un profil différencié. TZIELD est un médicament contre le diabète, innovant, en pleine propriété et premier de sa classe pharmacothérapeutique.

Olivier Charmeil

Vice-Président Exécutif, Médecine Générale, Sanofi

« Nous sommes très heureux d'avoir finalisé l'acquisition de Provention Bio, Inc. Il s'agit d'une opération stratégique pour Sanofi, en parfaite adéquation avec notre croissance dans la sphère des maladies immunitaires et notre volonté de développer des médicaments qui modifient le cours des maladies dans des domaines où les besoins médicaux non pourvus sont importants. »

Le 17 novembre 2023, la Food and Drug Administration des États-Unis a approuvé TZIELD, solution injectable, pour retarder l'apparition de la phase 3 du diabète de type 1, chez l'adulte et l'enfant à partir de 8 ans présentant un diabète de type 1 de phase 2.

L'offre publique d'achat visant toutes les actions ordinaires en circulation de Provention Bio a expiré une minute après 23 h 59, heure de New York, le mercredi 26 avril 2023. La condition de seuil et toutes les autres conditions ayant été satisfaites, Sanofi a accepté, le 27 avril 2023, toutes les actions valablement apportées à l'offre et dont l'ordre d'apport n'avait pas été révoqué. Le paiement de ces actions sera effectué rapidement.

Après avoir accepté les actions apportées, Sanofi a finalisé l'acquisition de Provention Bio en procédant à la fusion de la filiale intégralement détenue de Sanofi avec et dans Provention Bio, conformément à l'alinéa h) de l'article 251 de la *General Corporation Law* de l'État du Delaware. Provention Bio subsiste et devient une filiale indirecte intégralement détenue par Sanofi.

Suite à la fusion, toutes les actions ordinaires de Provention Bio qui n'ont pas été apportées à l'offre ont été converties en un droit à recevoir 25,00 dollars en numéraire par action (sans intérêt et net de toute retenue fiscale obligatoire), soit la même somme que celle qui aurait été reçue si elles avaient été valablement apportées à l'offre.

À compter du 27 avril 2023, toutes les actions ordinaires de Provention Bio cesseront d'être négociées sur le marché boursier NASDAQ.

Le conseiller financier exclusif de Sanofi était PJT Partners et son conseil juridique Weil, Gotshal & Manges LLP. Provention Bio avait retenu BofA Securities, Inc. et Centerview Partners LLC pour agir à titre de conseillers financiers et Ropes & Gray LLP comme conseil juridique.

À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nos équipes, présentes dans une centaine de pays, s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY.

Relations médias

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Nicolas Obrist | + 33 6 77 21 27 55 | nicolas.obrist@sanofi.com

Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Relations investisseurs

Eva Schaefer-Jansen | + 33 7 86 80 56 39 | eva.schaefer-jansen@sanofi.com

Arnaud Delépine | + 33 6 73 69 36 93 | arnaud.delepine@sanofi.com

Corentine Driancourt | + 33 6 40 56 92 21 | corentine.driancourt@sanofi.com

Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com

Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Déclarations prospectives

Cette communication contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques et peuvent comprendre des déclarations comprenant des projections et des estimations sur la commercialisation et le potentiel d'un produit donné ou sur les futurs revenus qui pourront en être tirés, ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations prospectives portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « sera », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment des retards inattendus de la part des autorités réglementaires ou publiques en général qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial du produit, l'absence de garantie que le produit sera un succès commercial et les risques liés à la capacité de Sanofi à finaliser l'acquisition aux conditions proposées, ou selon le calendrier attendu, y compris ceux liés à l'obtention de toute autorisation réglementaire requise, la possibilité que des offres concurrentes soient faites, les autres risques associés à la réalisation d'un rapprochement d'entreprises, tels que le risque que l'intégration ne soit pas réussie, qu'elle soit plus difficile, chronophage, ou plus coûteuse que prévu, ou que les bénéfices attendus de l'acquisition ne se réalisent pas, ainsi que d'autres risques liés à l'activité de Sanofi, dont les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris aux futures données cliniques et analyses relatives au produit, les problèmes de pharmacovigilance post-commercialisation, de sécurité inattendus, de qualité ou de fabrication, la concurrence en général, les risques associés à la propriété intellectuelle, les contentieux futurs et leur issue future, l'instabilité des conditions économiques et de marché, l'impact que la COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires respectifs et leur situation financière, ainsi que sur leurs employés et sur l'économie mondiale. Ces facteurs de risques devraient être lus conjointement avec ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2022 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2022 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Les déclarations prospectives sont valables à la date des présentes et Sanofi ne s'engage pas à mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sous réserve de la réglementation applicable.